

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
570^{EME} REUNION
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
21 DECEMBRE 2015

PSC/PR/COMM. (DLXX)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 570^{ème} réunion tenue le 21 janvier 2016, a adopté la décision qui suit sur l'épidémie à virus Ebola (EVD) dans les trois pays les plus affectés de l'Afrique de l'Ouest, à savoir, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication faite par la Commission et du rapport général final de fin de mission de la "Mission de soutien de l'UA à la lutte contre l'épidémie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest (ASEOWA), ainsi que du rapport d'évaluation de l'action de l'UA contre l'épidémie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest. Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par les représentants du Sénégal, pays assurant la présidence en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDAO), de la France, du Royaume-Uni, de l'Union européenne, des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que celle du représentant des Nations unies;
2. **Rappelle** toutes ses prises de position antérieures sur l'épidémie à virus Ebola (EVD) et plus particulièrement, son communiqué de presse PSC/PR/BR. (DLXV) adopté lors de sa 565^{ème} réunion tenue le 17 décembre 2015;
3. **Félicite** la Commission de l'UA et le Département des Affaires sociales, en particulier, pour leur leadership dans la réussite de la lutte contre l'épidémie à virus Ebola (EVD), ainsi qu'en faveur du redressement socio-économique en cours dans les pays les plus affectés de l'Afrique de l'Ouest, à travers l'ASEOWA. Le Conseil **félicite** plus particulièrement les Volontaires de la santé déployés par l'ASEOWA, qui ont mis en péril leur vie pour en sauver d'autres. A cet effet, le Conseil **demande** à la Commission de marquer sa reconnaissance des efforts déployés par tous ceux qui ont participé à la lutte contre Ebola dans le cadre d'ASEOWA, y compris le personnel de la Commission;
4. **Félicite** les autorités et les populations des trois pays les plus affectés de l'Afrique de l'Ouest, pour leurs efforts qui ont permis de parvenir à maîtriser, avec succès, l'épidémie à virus Ebola (EVD). Le Conseil les **félicite en outre** pour les efforts qu'ils déploient actuellement en vue de leur redressement socio-économique, et les **exhorte** à faire preuve de persévérance. A cet effet, le Conseil **réitère la nécessité** pour ces pays d'adopter une approche globale qui permettra de répondre à l'ensemble des conséquences sociales, psycho-sociales, économiques et politiques de l'épidémie à virus Ebola et d'investir davantage dans le renforcement des systèmes de santé en vue de promouvoir la résilience nécessaire contre les menaces futures en matière de santé publique;
5. **Souligne** l'impérieuse nécessité pour la Commission de continuer d'assurer le suivi étroit de la situation post-Ebola dans les trois pays les plus affectés, même si l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) les a déjà déclarés exempts de l'épidémie d'Ebola. Le Conseil **exhorte** par conséquent les trois pays les plus affectés à continuer de faire preuve de davantage de vigilance, compte tenu du risque d'une nouvelle éruption de la maladie et des

cas de rechute, ainsi que de maintenir des mécanismes de surveillance efficaces, y compris la surveillance transfrontalière;

6. **Souligne la nécessité** d'accélérer la mise en place du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC africain). A cet égard, le Conseil **s'est félicité** des efforts en cours par la Commission dans ce sens, ainsi que des démarches actuelles en vue de la mise en place du Corps des jeunes volontaires africains de la santé;

7. **Souligne** la nécessité pour l'OMS, dans le cadre des efforts de l'Afrique en matière de prévention, d'accélérer le processus de certification en vue de la production du vaccin contre Ebola;

8. **Exprime sa profonde appréciation** à tous les Etats membres de l'UA pour leur appui multiforme aux trois pays les plus affectés, et **les exhorte** à maintenir cet esprit de solidarité panafricaine qui sera déterminant dans la lutte efficace contre les épidémies de cette nature, ainsi que contre d'autres situations d'urgence complexes à l'avenir. Le Conseil **exprime également sa profonde appréciation** aux acteurs du secteur privé africain pour leurs nombreux gestes de générosité à l'endroit des trois pays les plus affectés par l'épidémie à virus Ebola (EVD). Le Conseil **exprime en outre sa sincère appréciation** aux partenaires de l'UA, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale, pour leur soutien inlassable à la lutte contre cette épidémie, et les **exhorte** à poursuivre leur appui aux efforts de redressement socio-économique post-Ebola dans les trois pays les plus affectés;

9. **Entérine** toutes les recommandations contenues dans ces deux rapports qui lui ont été soumis par la Commission. Le Conseil **demande** à cet effet à la Commission d'adopter toutes les mesures de suivi nécessaires et de lui faire des mises à jour régulières sur la mise en œuvre de ces recommandations;

10. **Décide** de rester activement saisi de cette question.